

Fiche d'inscription Courses Obstacles Le vendredi 12 août à 14h

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Ville :

Adresse :

Code postal :

N° de téléphone :

Email :

Personne responsable pour les mineurs de + de 16 ans :

Responsabilité : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, d'incendies, ou d'accidents survenus aux participants au cours de cette manifestation. Chaque personne est responsable de la bonne tenue et du respect du règlement.

Le responsable légal : (pour les mineurs)

J'autorise mon enfant à participer à la présente course d'obstacles, l'âge minimum est fixé à 16 ans.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et je m'engage à le respecter et à être présent durant toute la durée de la course.

J'accepte l'utilisation de mon image ainsi que celle de mon enfant mineur pour la parution dans la presse et toute autre publication.

Conformément à la loi Informatique et Libertés et le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), les données collectées seront détruites un mois après la date de la manifestation.

Fiche d'inscription et règlement signer à renvoyer à :

celine.solis@beziers.fr (04 34 85 03 15)

Date limite d'inscription le jeudi 11 août 2022.

Signature :

Règlement course d'obstacles

Art 1 : L'organisation

La course d'obstacle est une épreuve organisée par la ville de Béziers pour la Féria. L'organisateur peut être contacté pour toute demande d'information complémentaire par mail ou téléphone : celine.solis@beziers.fr ou au 04 34 85 03 15

L'organisateur déploiera un dispositif afin de garantir la sécurité des participants.

L'organisateur peut annuler la course à tout moment, si les conditions de sécurité ou météo ne sont pas garanties pour les participants.

Art 2 : La course

La course d'obstacle se tiendra le vendredi 12 août entre 14h et 17h à Béziers, au plateau des poètes.

Différents obstacles seront installés sur un parcours balisé.

L'organisateur fournit le matériel pour chaque participant et ledit matériel sera récupéré à la fin de l'épreuve.

Art 3 : L'inscription

L'inscription est gratuite et limitée à 30 participants.

Le participant doit remplir la fiche disponible sur le site de la ville de Béziers ou le jour de la manifestation.

L'âge minimum d'inscription est fixé à 16 ans.

Les inscriptions sont réservées uniquement aux amateurs n'exerçant pas une activité professionnelle de serveur.

Art 4 : Responsabilité

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de « santé ».

Art 5 : Le parcours

Le participant devra effectuer le parcours en passant tous les obstacles dans la limite du temps fixée à 1,30 minutes.

Le participant pourra collecter durant la course un total de 15 gobelets d'eau sur trois points différents. Les gobelets seront transportés sur un plateau qui sera porté d'une seule main.

Le participant peut effectuer autant de tour qu'il le souhaite dans la limite du temps imparti. Le plateau devra être posé sur la table avant la fin du décompte final.

Art 6 : Les pénalités

Dans le cas où le participant prend son plateau à deux mains, un gobelet plein sera retiré du total des gobelets collectés.

Dans le cas où le participant évite un obstacle ou il ne le réalise pas complètement, il devra refaire ledit obstacle.

Art 7 : Gagnant

Les gobelets déposés sur la table avant la fin du décompte seront pris en compte, l'eau sera versée dans un récipient qui permettra de déterminer la quantité de liquide collecté et donc le gagnant de la course.

Art 8 : Les données

En participant à l'épreuve, chaque participant donne son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Art 9 :

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.